



Commune des Aviron

Extrait N° 7 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

11 AVR. 2018

que la convocation du Conseil a été faite le **19 mars 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikael – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme RIVIERE Suzette a donné mandat à Mme HEBERT Monique – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme LUCAS Roseline.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- Mme CADERBY Colette et Mme HOARAU Annie sont arrivées au moment de la mise en discussion de l'affaire n° 2.
- M. RIVIERE Lucien a quitté la salle au moment de la mise en discussion et au vote de l'affaire n° 2.

& &
&

AFFAIRE N° 7 /

Adoption du budget primitif 2018

- Annexe de l'assainissement collectif des eaux usées

Hôtel de Ville

Le compte prévisionnel du service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées est proposé comme suit pour l'exercice 2018.

	Dépenses : 573 624	Recettes : 573 624
Fonctionnement	298 445	298 445
Investissement	275 179	275 179

En section de fonctionnement :

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chap. 70 – Vente de prestations de service <i>(Produits de la surtaxe et de la participation au raccordement)</i>	251 092
Chap. 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	47 353

Les dépenses comprennent :

Chap. 011 – Charges à caractère général	46 500
Chap. 012 – Charges de personnel	40 000
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante <i>(Imputation du coût de la participation due au fermier pour déversement dans la station d'épuration)</i>	82 000
Chap. 66 – Charges financières	27 827
Chap. 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	102 118

En section d'investissement :

Les dépenses sont constituées de :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	86 000
Chap. 23 – Immobilisations incorporelles	141 826
Chap. 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	47 353

Les recettes prennent en compte :

Chap. 10 – Dot, fonds divers et réserves	94 297
Chap. 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	102 118
Chap. 13 – Subvention d'invest	78 764

Pour ce budget, il s'agit de maintenir une enveloppe pour d'éventuelles petites extensions.

Le document budgétaire correspondant est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère :

- **À l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;
- **À l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **budget primitif 2018 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 573 624	Recettes : 573 624
Fonctionnement	298 445	298 445
Investissement	275 179	275 179

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

